

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 28 MARS 2018

A la suite d'une première convocation, le Comité Syndical n'a pu siéger le vingt mars deux mille dix-huit par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU 20 MARS 2018 NON QUORUM

PRESENTS

ACHERES	Malika BELLAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
AIGREMONT	Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
ANDRESY	Guy BRIAULT, DELEGUE TITULAIRE Michel DE RUYCK, DELEGUE TITULAIRE
CARRIERES-SOUS-POISSY	Francine LIZAMBARD, DELEGUEE TITULAIRE Selcuk ULU, DELEGUE SUPPLEANT
CARRIERES-SUR-SEINE	Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE Michel MILLOT, DELEGUE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Didier GUINAUDIE, DELEGUE TITULAIRE Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE Margueritte VINCENT, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAPET	Rosine THIAULT, DELEGUEE TITULAIRE
CHAVENAY	Denis FLAMANT, DELEGUE TITULAIRE
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Monique MUYLLE, DELEGUEE TITULAIRE
CRESPIERES	Raymond METZGER, DELEGUEE TITULAIRE
FEUCHEROLLES	Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE
FOURQUEUX	Daniel LEVEL, PRESIDENT
HOUILLES	Bernard DUCLOS, DELEGUE TITULAIRE François HEURTEL, DELEGUE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Sylvie SENG, DELEGUEE TITULAIRE
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Daniel TURCK, DELEGUE TITULAIRE Hervé BRILLANT, DELEGUE TITULAIRE
LE PECQ	Reine AIRAUDO, DELEGUEE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL SUR MAULDRE	Nathalie CAHUZAC, DELEGUEE TITULAIRE Karine GONCALVES, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL-MARLY	Christian DUSSERRE, DELEGUE TITULAIRE Aldo PEZZETTA, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
MAULE	Caroline QUINET, DELEGUEE TITULAIRE
MORAINVILLIERS	Bernard PERRODOUX, DELEGUE TITULAIRE Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
ORGEVAL	Michel BARDOT, DELEGUE TITULAIRE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE
Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE

SIVOM MAISONS-MESNIL

Jean-Claude GUEHENNEC, DELEGUE TITULAIRE
Pierre DEBUE, DELEGUE TITULAIRE

ASSISTAIT A LA SEANCE

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	39
Communauté de communes	:	1 (2 communes)
QUORUM	:	42
<u>Délégués présents</u>	:	37
<u>Pouvoirs</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	/

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal de Vocations Multiples, dûment convoqué par le Président le vingt et un mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LEVEL, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 28 MARS 2018

PRESENTS

ACHERES	Cécile VINCENT, DELEGUEE TITULAIRE
CARRIERES-SOUS-POISSY	Francine LIZAMBARD, DELEGUEE TITULAIRE
CARRIERES-SUR-SEINE	Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Monique MUYLLE, DELEGUEE TITULAIRE
FEUCHEROLLES	Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE
FOURQUEUX	Daniel LEVEL, PRESIDENT
L'ETANG-LA-VILLE	Sylvie SENG, DELEGUEE TITULAIRE
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Daniel TURCK, DELEGUE TITULAIRE
LE VESINET	Frédérique RABIAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL SUR MAULDRE	Nathalie CAHUZAC, DELEGUEE TITULAIRE
MEDAN	Philippe MARTINET, DELEGUE TITULAIRE
MORAINVILLIERS	Bernard PERRODOUX, DELEGUE TITULAIRE Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
ORGEVAL	Jean-Michel SCHMIDT, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Gérard PARFAIT, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

ACHERES	Malika BELLAL, DELEGUEE SUPPLEANTE Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE
AIGREMONT	Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE Jean UDRON, DELEGUE SUPPLEANT
ANDRESY	Guy BRIAULT, DELEGUE TITULAIRE Michel DE RUYCK, DELEGUE TITULAIRE
CARRIERES-SOUS-POISSY	Lucas CHARMEL, DELEGUE SUPPLEANT
CARRIERES-SUR-SEINE	Michel MILLOT, DELEGUE TITULAIRE Aline LE GUILLOUX, DELEGUEE SUPPLEANTE Marie-Ange DUSSOUS, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Didier GUINAUDIE, DELEGUE TITULAIRE Margueritte VINCENT, DELEGUEE SUPPLEANTE Mireille VALLEE, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHANTELOUP-LES-VIGNES	Youssef ABDELBAHRI, DELEGUE SUPPLEANT
CHAPET	Rosine THIAULT, DELEGUEE TITULAIRE Magalie CHALOYARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHATOU	François SCHMITT, DELEGUE TITULAIRE Patrice LECHEVALIER, DELEGUE TITULAIRE Arménio SANTOS, DELEGUE SUPPLEANT Jean Manuel PARANHOS, DELEGUE SUPPLEANT
CHAVENAY	Denis FLAMANT, DELEGUE TITULAIRE Brigitte VINCENT, DELEGUEE SUPPLEANTE
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Laurent MOUTENOT, DELEGUE SUPPLEANT
CRESPIERES	Raymond METZGER, DELEGUEE TITULAIRE Véronique BIGARD, DELEGUEE TITULAIRE Valérie DORSEUIL, DELEGUEE SUPPLEANTE
CROISSY-SUR-SEINE	Olivier MOUSSAUD, DELEGUE TITULAIRE Alain DIEUL, DELEGUE SUPPLEANT Denis BOULANGER, DELEGUE SUPPLEANT
DAVRON	Laure FONTAINE, DELEGUEE TITULAIRE
ECQUEVILLY	Ali AANGUA, DELEGUE TITULAIRE Hélène VACHOT, DELEGUEE TITULAIRE Alexandra LE FOULER, DELEGUEE SUPPLEANTE
EPONE	Nathalie BAUDOUIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
FEUCHEROLLES	Susanne ZSCHUNKE, DELEGUEE TITULAIRE André FEUVRIER, DELEGUE SUPPLEANT Michel FREMIN, DELEGUE SUPPLEANT
FOURQUEUX	Jean-Louis RICOME, DELEGUE TITULAIRE Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT
HOUILLES	Bernard DUCLOS, DELEGUE TITULAIRE André SAUDEMONT, DELEGUE SUPPLEANT Jean-François SIROT, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Jean-François NAVARRE, DELEGUE TITULAIRE Aurélia BARDY-EYNARD, DELEGUEE SUPPLEANTE Sylvie LASSON, DELEGUEE SUPPLEANTE
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Carmen OJEDA-COLLET, DELEGUEE SUPPLEANTE Geneviève SALSAT, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE MESNIL-LE-ROI	Jean-Claude GUEHENNEC, DELEGUE TITULAIRE Pierre DEBUE, DELEGUE TITULAIRE Franziska JADIN, DELEGUEE SUPPLEANTE Bruno IMHOFF, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Laurence BERNARD, DELEGUEE TITULAIRE Reine AIRAUDO, DELEGUEE TITULAIRE Cyrille PEYTAVIN, DELEGUE SUPPLEANT Roland VILLERME, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Myriem HAAN, DELEGUEE SUPPLEANTE Reine VALLET, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE VESINET	Eric DE LA GUERONNIERE, DELEGUE SUPPLEANT
LES ALLUETS-LE-ROI	Maxime ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE Viviane DOSSET, DELEGUEE TITULAIRE Thérèse GEVRESSE, DELEGUEE SUPPLEANTE Gillian STOREY, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Lydéric WATINE, DELEGUE TITULAIRE Béatrice BAUMANN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL SUR MAULDRE	Frédérique ESCANDE, DELEGUEE TITULAIRE Claudie FILLON, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL-MARLY	Philippe BARDET, DELEGUE TITULAIRE Aldo PEZZETTA, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE SUPPLEANT
MAULE	Bernard VILLIER, DELEGUE TITULAIRE Caroline QUINET, DELEGUEE TITULAIRE Jean-Christophe SEGUIER, DELEGUE SUPPLEANT
MEDAN	Eric LAURENT, DELEGUE SUPPLEANT
MONTESSON	Joëlle TRIOULLIER, DELEGUEE TITULAIRE Catherine LANSIART, DELEGUEE SUPPLEANTE Marie-Caroline MUDRY, DELEGUEE SUPPLEANTE
MORAINVILLIERS	Nathalie CASTEL, DELEGUEE SUPPLEANTE
ORGEVAL	Michel BARDOT, DELEGUE TITULAIRE Murielle BORG, DELEGUEE SUPPLEANTE
POISSY	Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE Virginie MESSMER, DELEGUEE TITULAIRE Aline SMAANI, DELEGUEE SUPPLEANTE Raymond LETELLIER, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE Kéa TEA, DELEGUEE SUPPLEANTE William PETROVIC, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Karel KURZWEIL, DELEGUEE SUPPLEANTE Michel MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
SIVOM MAISONS-MESNIL	Raphaël FANTIN, DELEGUE TITULAIRE Monique PIGE, DELEGUEE TITULAIRE Dora-Ezabel JORGE-FEKIR, DELEGUEE SUPPLEANTE Ingrid COUTANT, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean-Claude GUEHENNEC, DELEGUE TITULAIRE Pierre DEBUE, DELEGUE TITULAIRE Franziska JADIN, DELEGUEE SUPPLEANTE Bruno IMHOFF, DELEGUE SUPPLEANT

TRIEL-SUR-SEINE

Jean-Pierre MAROTTE, DELEGUE TITULAIRE
 Evelyne LEGROUX, DELEGUEE TITULAIRE
 Manuela MARIE, DELEGUEE SUPPLEANTE
 Muriel DAUVERGNE, DELEGUEE SUPPLEANTE

VERNEUIL-SUR-SEINE

Gérard SCHIETTECATTE, DELEGUE TITULAIRE
 Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE SUPPLEANT

VERNOUILLET

Benoit BROUSSET, DELEGUE TITULAIRE
 Jonathan BUGUET, DELEGUE TITULAIRE
 Chantal POTTIER, DELEGUEE SUPPLEANTE

VILLENNES-SUR-SEINE

Leïla CARICHON, DELEGUEE SUPPLEANTE

COMMUNES NON REPRESENTEES

**AIGREMONT / ANDRESY /CHANTELOUP-LES-VIGNES / CHAPET / CHATOU / CHAVENAY /
 CRESPIERES / CROISSY-SUR-SEINE / DAVRON / ECQUEVILLY / EPONE / HOUILLES / LE PECQ / LE
 PORT-MARLY / LES ALLUETS-LE-ROI / LOUVECIENNES / MAREIL-MARLY / MARLY-LE-ROI / MAULE
 / MONTESSON / POISSY / SAINT-GERMAIN-EN-LAYE / TRIEL-SUR-SEINE / VERNEUIL-SUR-SEINE /
 VERNOUILLET / VILLENNES-SUR-SEINE**

ASSISTAIT A LA SEANCE

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	39
Communauté de communes	:	1 (2 communes)
Quorum	:	Pas nécessaire
<u>Délégués présents</u>	:	16
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	16

RÉUNION DU 28 MARS 2018

Le Président ouvre la séance à 18 heures 30.

Monsieur SCHMIDT, représentant la commune d'Orgeval, est désigné secrétaire de séance.

Le Président présente l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2018
- Compte-rendu des actes administratifs du Président
- Budget primitif 2018
- Reprise anticipée des résultats
- Convention de groupement de commandes du CIG pour la dématérialisation des procédures – période 2019/2022
- Questions diverses

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2018

Sans observation, le comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du comité du 21 février 2018.

COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRÉSIDENT

Le Président rend compte des actes pris dans le cadre de sa délégation de compétences. En ce qui concerne la décision n° 2018-02 — contrat de mise en sécurité, vidéosurveillance et services exclusifs —, il précise que le matériel vidéo est démontable et sera démonté lors du déménagement de la fourrière.

Le comité prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

BUDGET PRIMITIF 2018

Le Président présente le rapport et fait observer que le budget primitif est conforme au rapport d'orientation budgétaire, que seules quelques modifications ont été effectuées afin de prendre en compte les travaux et les études réalisées pour la relocalisation de la fourrière. Il souligne l'excellent travail des services au moment de la préparation du rapport d'orientation budgétaire.

Afin d'éviter tout commentaire redondant, déjà émis lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire, il annonce qu'il ne reprendra que certains points.

Au sujet de la nouvelle implantation du centre d'entraînement du PSG, le Président indique qu'une villa a été découverte, probablement gallo-romaine, lors des fouilles archéologiques préventives. Selon certains experts, il semblerait que Lutèce ait été implantée dans ce secteur et non dans le secteur du Paris actuel, avant que cette ville ne soit créée.

Il indique que la Ville de Poissy s'est engagée auprès du SIVOM à prendre en charge, financièrement, la relocalisation de la fourrière, à périmètre constant. Ainsi, la partie garage solidaire que le SIVOM souhaite créer et implanter ne sera payée ni par la Ville de Poissy ni par le PSG.

Le Président remercie les membres du comité de leur confiance et, à nouveau, les services pour leur travail et donne la parole à Monsieur Saillard.

Monsieur Saillard indique qu'il a un point à aborder concernant le projet de relocalisation de la fourrière, qu'il n'a pu en discuter avec le Président et il s'en excuse.

Il annonce que les trois candidats ont été retenus et qu'ils devront réaliser un projet. Il ajoute que, dans le cadre du jury de concours, l'Ordre des Architectes dépêchera deux architectes.

Il explique que, lors de la dernière réunion du jury de concours, à laquelle assistait le Président, les deux architectes ont indiqué qu'il serait préférable de prévoir une présentation en perspective. De prime abord, cette perspective ne semblait pas nécessaire mais, après débat au sein de la commission, celle-ci se révèle être une bonne idée pour considérer au mieux l'intégration du projet dans le périmètre. Or, la confection de cette perspective signifie une augmentation de la rémunération des architectes, de 12 000 euros à 15 000 euros., Les 3 000 euros supplémentaire correspondent au coût de confection de cette perspective. Monsieur Saillard indique que l'acceptation de cette augmentation du tarif de l'indemnité doit être autorisée par le comité. Or, la confection de la perspective doit être demandée aux architectes avant le prochain comité, afin qu'ils aient le temps de la réaliser.

Par conséquent, Monsieur Saillard demande à Monsieur le Président et aux membres du comité l'autorisation d'augmenter le montant de l'indemnité des architectes non retenus à 15 000 euros au lieu de 12 000 euros. Il précise que la Ville de Poissy réglera la somme de 12 000 euros, c'est-à-dire le montant initialement prévu et que cette augmentation n'a pas encore été abordé avec la Ville de Poissy, mais selon lui, le syndicat pourrait absorber, le cas échéant, un montant s'élevant à deux fois 3 000 euros, pour rémunérer en sus les deux architectes non retenus.

Le Président mentionne que Sylvie SENG et Daniel TURCK, délégués du SIVOM, étaient également présents lorsque les architectes ont émis leur demande. Il reconnaît que le syndicat souhaite que la fourrière soit la plus esthétique possible et, selon lui, la présentation du projet sous forme de perspective est intéressante car elle peut aider à choisir une meilleure implantation et un meilleur modelage du terrain. Il demande aux membres du comité si, dans un souci de gain de temps, ils acceptent d'engager les fonds, alors que ce point n'aura pas encore été délibéré.

Le Président s'enquiert d'éventuelles remarques sur ce sujet.

Monsieur Saillard précise que seuls les deux candidats non retenus seront indemnisés et que l'indemnisation avait été fixée à 12 000 euros par le comité. Le delta s'élève à 3 000 euros par candidat et, juridiquement, il est préférable de demander l'autorisation officielle du comité. Il procédera à un amendement de la délibération budgétaire et à l'ajout de la somme de 3 000 euros, si le comité l'y autorise.

Au Président qui demandait si cela pouvait attendre juin, Monsieur Saillard avertit que ce sera trop tard. En effet, les architectes doivent commencer le travail incessamment et les services enverront les dossiers à la fin de la semaine. Il pourra prévenir les architectes en début de semaine prochaine pour la réalisation de leur perspective, car, plus le comité tarde, plus la situation devient complexe.

Le Président propose au comité d'accepter cette dépense anticipée par amendement, s'il en est d'accord. Il souhaite permettre aux architectes retenus de réaliser cette esquisse qui semble nécessaire et que le comité délibère ensuite, ce qui évitera de perdre du temps vis-à-vis du PSG.

Un élu pense que cette perspective n'est pas vraiment nécessaire.

Le Président précise que ce sont trois cabinets d'architectes qui ont été retenus pour travailler afin de réaliser une présentation. Ensuite, le jury retiendra un cabinet parmi les trois. Le cabinet retenu ne sera pas indemnisé, au contraire des deux autres. Il ajoute qu'aujourd'hui, il est prévu que les cabinets soient indemnisés, sans la perspective, à hauteur de 12 000 euros et, si le comité en est d'accord, ils le seraient à hauteur de 15 000 euros avec présentation d'une perspective. Il répète que l'indemnisation prévue initialement, sera payée par la Ville de Poissy, comme indiqué dans la convention.

Selon **un autre élu**, une perspective semble très utile, voire indispensable, pour choisir un projet. En effet, ce n'est qu'en 3D que le jury se rendra le mieux compte, car tout le monde n'a pas la capacité d'imaginer ce qu'est une vue en plan. Il évoque la possibilité que le maître d'ouvrage prenne le coût à sa charge, ce qui *in fine* revient au même.

Le Président indique que l'idée est de demander aux architectes de réaliser la perspective, sans délibération, ce qui augmenterait l'indemnisation.

Il soumet au vote la proposition.

Le comité syndical adopte, avec une voix contre, l'amendement au budget qui prévoit l'augmentation de l'indemnisation aux architectes non retenus pour un montant de 15 000 euros, avec réalisation d'une perspective.

Le Président s'enquiert d'éventuelles questions, sur le budget, de la part des membres du comité syndical.

Sans question, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le budget primitif.

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS

Le Président présente le rapport.

Sans commentaire, le comité syndical adopte, à l'unanimité, la reprise anticipée des résultats.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES DU CIG POUR LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES – PÉRIODE 2019-2022

Le Président cède la parole à Monsieur Saillard pour la présentation du rapport.

Monsieur Saillard explique que de plus en plus d'actes sont dématérialisés, telles que les procédures de marchés publics, les actes soumis au contrôle de légalité, les flux comptables, etc. Il ajoute que cette dématérialisation a un coût dû, notamment, aux clefs de sécurité, aux clefs d'accès des divers tiers de confiance, etc. Par conséquent, le SIVOM s'inscrit dans un groupement de commandes du CIG qui réunit de nombreuses communes et EPCI et le CIG opère un marché global et obtient ainsi un tarif très intéressant.

Il rappelle que le SIVOM avait demandé son adhésion au groupement de commandes, mais la réponse à cette demande n'a été reçue qu'après la date d'envoi des rapports aux membres du comité. Ainsi, le comité doit donner sa réponse concernant l'adhésion avant la prochaine séance, car la délibération doit être prise avant le 18 mai et le prochain comité sera le 20 juin. Il informe que c'est pour cette raison que le projet de délibération est mis sur table ce soir.

Il indique que l'impact budgétaire sera faible, car le coût s'élève à 138 euros la première année pour toutes les dématérialisations, puis 35 euros par an les années suivantes. Aujourd'hui, le coût de la dématérialisation sur une plateforme pour cinq procédures s'élève à 120 euros ou 125 euros et uniquement pour les marchés publics.

Il souligne qu'une adhésion au groupement de commandes ne signifie pas signature du marché. En effet, une fois les résultats du marché lancé par le CIG connus, une délibération concernant une éventuelle décision de signer le marché sera soumise au vote du comité. La délibération de ce jour n'est qu'une autorisation à rejoindre la procédure de groupement de commandes du CIG.

Le Président s'enquiert d'éventuelles questions. Il indique que ce type de procédure a déjà été réalisé pour les assurances par exemple et ce, dans toutes les communes.

Sans commentaire, le comité syndical adopte, à l'unanimité, la convention de groupement de commandes du CIG pour la dématérialisation des procédures – période 2019/2022.

Sans autres questions, la séance est levée à 19 heures.